Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE

Les Travaux

Le Fonctionnement de la commune

Cadre de vie

2009

N° 19

Avril

Le Mot du Maire

Voilà les beaux jours qui arrivent.

Dans ce bulletin, vous trouverez les travaux réalisés depuis le début de l'année qui concernent principalement, la construction de l'atelier municipal, maintenant terminé, son aménagement intérieur, l'assainissement autonome ainsi que les aménagements extérieurs (plantations, etc).
Une inauguration sur place, de cet ensemble, est prévu prochainement.

La Municipalité travaille également sur différents travaux et projets communaux et intercommunaux notamment :

- L'aménagement intérieur de la chapelle avec la participation de Mme ASPORD-MERCIER, Archéologue, que je remercie au nom du conseil municipal pour son implication dans ce projet.
- La publication d'un ouvrage sur la chapelle.
- La mise en place d'un banc et jardinières devant la mairie suite au don de Monsieur VIDART, dans le cadre de la vente de la succession de la famille Mac Connel.
- Le remplacement des menuiseries de la Mairie, actuellement en mauvais état et sans double vitrage, engendrant une perte énergétique au niveau du chauffage.
- La continuité de l'élaboration de la carte communale,
- Le topo guide en collaboration avec la Communauté de Communes Cévennes Garrigues est en cours d 'élaboration,
- La réhabilitation, des assainissements autonome défectueux, pourra être faite avec d'un soutien financier, le programme est en cours de validation.

Comme vous pourrez le lire et j'en suis honoré,
Monsieur Alain RENAUX, nous présente lors d'une petite causerie, son nouvel ouvrage intitulé « L'Herbier Du Roy ».
Venez nombreux, participer à cette rencontre, le 18 avril prochain à 17 h 30.

En raison de la prochaine rentrée scolaire 2009/2010, il est nécessaire que les parents inscrivent leurs enfants auprès du secrétariat de la Mairie afin que l'on puisse faire les démarches auprès du Conseil Général du Gard pour la mise en place des ramassages (St Jean du Gard et Lasalle).

Je remercie également les habitants pour l'accueil réservé à notre secrétaire, Magali, lors du recensement de la population.

A cette occasion je vous souhaite à toutes et à tous,
de bonnes fêtes de pâques.

Bonne lecture

Edmond JULIEN, Le Maire.

Informations Mairie

ETAT CIVIL

Avis de naissance

Sylvain RENAUX-MEISTER est né le 28 Mars 2009 à Grenoble

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grand–parents

Le secrétariat sera fermé
Le jeudi 23 avril
Le jeudi 28 Mai

RAPPEL

Ramassage encombrants
les 1er lundis du mois par la Mairie—Loïc PUECH.

Ce service est rendu pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie de Lasalle pendant les heures d'ouverture, Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates d'enlèvement et de ne pas déposer vos objets trop à l'avance.
Il est regrettable de constater des dépotoirs autour des abris containers, comme cela a été le cas dernièrement, au niveau du carrefour des pins.
Merci de votre compréhension pour le respect environnementale et esthétique de notre commune que nous aimons tous.

Ramassage Ordures ménagères
Le lundi matin par la communauté de communes

Tri sélectif :
Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE
Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

COMPOSTEZ vos déchets
Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie pour recevoir un composteur plastique.

Collecte cartouches d'impression vides
En mairie

I. Atelier Municipal

L'atelier municipal est terminé, notre employé Loïc a pu procéder au déménagement et est maintenant son installation est parfaite.
Une partie des végétaux d'ornements a été plantée pour aménager le tour du bâtiment et le reste le sera très prochainement, dès que l'aménagement de l'entrée sera achevé.

La peinture au sol a été réalisée par Loïc PUECH (employé). Il a été aidé par Bruno MENDRAS (conseiller), que je remercie vivement.
Une inauguration est prévue pour les beaux jour. Toute la population sera invitée ainsi que les entreprises.

L'assainissement a été effectué par l'entreprise Laurent VERDIER , une fosse de 3 000 litres a été installée avec un lit filtrant.

L'entreprise BRUN est en train de terminer l' aménagement de l'entrée. Ce travail comprend la construction en pierres :

- de murs de soutènement ,
- de deux piliers

Une barrière en châtaignier servira de fermeture.

II. Entretien de la commune

Nettoyage des caniveaux à l'aire de repos et autour de l'atelier ainsi qu'au forage.

Préparation du sol (apport de fumier, motoculteur) pour les plantations de végétaux récupérés à la pépinière de Nîmes du Mas de la Bastide.
Ces plants d'ornements sont mis à la disposition à titre gracieux par le Département du Gard que nous remercions vivement.

Lasure des abris containers, poubelles, tables et bancs.

Déménagement de l'atelier comprenant tri et nettoyage.

Lasure extérieur de tout l'atelier et peinture au sol.

Entretien autour de la salle polyvalente, chéneaux, barbecue, lierres sur les murs.

Nettoyage des terrains suite à l'élagage pour la construction de la ligne pour l'alimentation électrique de l'atelier.

Entretien forage suite aux fortes pluies, glissement de terre.

A. Les vœux du maire pour 2009

10 JANVIER 2009 A 17 H00

Le conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette petite réception permet de nous retrouver et de passer un agréable moment. Je tiens à excuser Madame AURIOL violette, 1 ère adjointe et Monsieur BOLLE Pierre, conseiller municipal. L'année 2009 a été une année chargée en travaux.

Je tiens à remercier l' équipe municipale pour leur présence aux nombreuses réunions qui ont permis l'aboutissement de chantiers et l'élaboration de projets futurs.

Les réalisations sont les suivantes :

- L'achat d'un véhicule pour le service technique de la commune,
- L'achat de deux parcelles de terrain de la succession Mac Connel, ceci pour permettre le désenclavement du cimetière actuel, son extension et la création de l'atelier municipal.
- La création de la route d'accès au cimetière par l'entreprise CABRIT.
- La construction de l'atelier municipal avec l'architecte M LAUNE et les entreprises retenues GEMBOIS, VALMALLE, MARTINEZ, DELEUZE LAPIERRE , MAGNY, GEOFRAY , JAFFIOL. Le bâtiment a été réceptionné ce jeudi, le raccordement sera effectué prochainement.
- La réfection des murs de soutènement du chemin rural sous le cimetière par l'entreprise BRUN,
- La réfection des façades et des murs d'enceinte par l'entreprise DESHONS,
- La fourniture et pose de chéneaux pour la protection des murs de la chapelle par l'entreprise ROMEUF,
- L'éclairage extérieur de la chapelle par l'entreprise VETSEL,
- La dernière tranche de fouilles archéologiques a été faite par Madame ASPORD-MERCIER,
- L'isolation de la toiture du bâtiment de la mairie en laine de bois en 0.20cm par l 'entreprise CERRET.

Je tiens a remercier chaleureusement les entreprises retenues pour ces travaux ainsi que les architectes Mme D'ARTIGUES et M LAUNE et l'Archéologue Mme ASPORD-MERCIER

PROJETS 2009

- Finition du projet d'aménagement intérieur de la chapelle,
- Publication d'un document sur la chapelle,
- Création des murs à l'entrée de l'atelier municipal,
- Projet d'aménagement et extension du musée,
- Continuation de l'élaboration de la carte communale ,
- Extension du cimetière ,
- Réfection des menuiseries de tout le bâtiment de la mairie,
- Le topo guide « Val de Salendrinque » de sentiers de randonnée qui intègre 2 sentiers sur Ste Croix-va prochainement paraître.
- Le Conseil Général prévoit les travaux de réfection de la route entre Ste Croix et Lasalle courant été 2009.

Je tenais à remercier les représentants de l'Association Des Amis du Temple pour l'organisation et la réussite des concerts dans la chapelle durant la saison estivale. Et également les personnes qui ont réalisé l'exposition «les talents cachés ».

L'année 2008 a été marquée par le départ à la retraite de notre petite Jacqueline. Je la remercie encore pour tout le travail et les services quelle a rendus à la commune .

Elle a été remplacée par Magali BUFFAZ le 1er JUILLET 2008.

Je salue également la sortie du livre d'Alain RENAUX « L'herbier du Roy » que nous aurons le plaisir de découvrir prochainement.

Merci au personnel communal pour le travail qui a été accompli, Magali SENECAL (secrétariat), Jacqueline MOURGUES et Magali BUFFAZ (entretien bâtiment) et Loïc PUECH (service technique).

Merci aux membres du conseil municipal pour leur participation à la réalisation des projets menés en 2008,

Merci aux délégués de la communauté de communes qui siègent aux nombreuses réunions des commissions et également à ceux qui participent aux réunions des différents syndicats.

Je vous informe que le recensement de la population qui aura lieu du 16 Janvier au 15 Février sera effectué par Magali SENECAL.

Et maintenant travaillons ensemble pour mener à terme les projets de 2009 et à venir.

Merci encore une fois et continuons à travailler pour l'avenir de notre commune.

Bonne et heureuse année 2009, que cette année, continue a apporter à Ste croix prospérité, qualité de vie, développement, surtout que la commune garde son cadre environnemental qui en fait son charme.

B. Les sentiers de randonnée

La municipalité lors du dernier conseil municipal, a franchi un grand pas en votant à l'unanimité, la délibération (ci jointe) dont l'objet était le suivant :

Création du réseau de randonnée de la vallée de la Salendrinque collection topo-guide autour du parc national des cévennes.

Suite à un constat réalisé, il y a quelques années, le Parc National des Cévennes (PNC) a pris conscience qu'au niveau des sentiers de randonnées :

- la valorisation est très hétéroclite,
- l'entretien est mal maîtrisé,

alors que ces points représentent la principale demande des visiteurs.

Le PNC a donc mis en place l'opération sentier « autour du Parc National des Cévennes » qui a pour objectifs :

- la répartition des flux de fréquentation en espaces naturels,
- assurer une meilleure protection des espaces sensibles,
- améliorer la lisibilité des itinéraires balisés,
- valoriser le patrimoine naturel et culturel.

Tout cela afin de créer une offre de randonnée familiale, de grande qualité patrimoniale et pérenne.

L'opération des topo-guides « autour du Parc National des Cévennes » consiste donc à :

- répertorier une quinzaine de sentiers en boucle par entité géographique, au regard de la qualité patrimoniale,
- assurer un balisage homogène,
- éditer des topo-guides dans le cadre de la collection du PNC.

Cela suppose un multi-partenariat :

- les intercommunalités assurent l'animation et la maîtrise d'ouvrage de l'opération : aménagement et entretien des sentiers et signalétique afin d'éditer les topo-guides,
- le PNC et le Conseil Général du Gard assurent la coordination technique et le co-financement,
- et la démarche associe l'ensemble des organismes et des personnes ressources concernées.

A Sainte Croix de Caderle les 2 sentiers retenus sont :

- celui de Mont Brion d'une distance d'environ 9 km (voir carte),
- celui de Montvaillant d'une distance d'environ 5 km (voir carte).

Au stade de l'édition de ce bulletin, il reste encore deux grandes étapes à réaliser :

L'aménagement physique des sentiers

- viabilisation des sentiers (débroussaillage + travaux sur chaussée), accès, sécurisation
- balisage et signalétique :
  - § balisage peinture aux normes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre,
  - § signalétique en espace naturel en renfort du balisage à signaler sur certains carrefours.

Réalisation et édition du topo-guide

L'avancement de ces dernières phases vous sera communiqué s'il y a lieu dans le prochain bulletin.

Un grand merci aux propriétaires qui ont accepté le passage de ces sentiers sur leurs terre et permis la réalisation de ce projet.

Bruno MENDRAS
Responsable du topo-guide de la commune

B. Les sentiers de randonnée

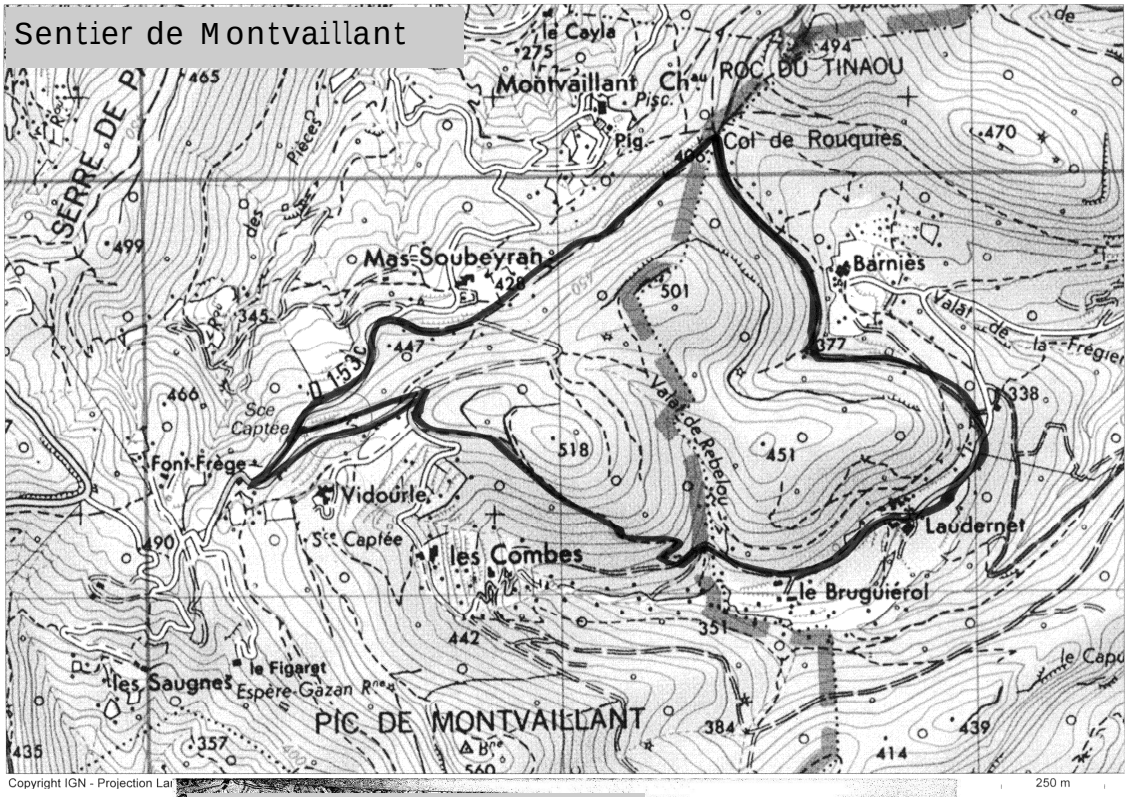

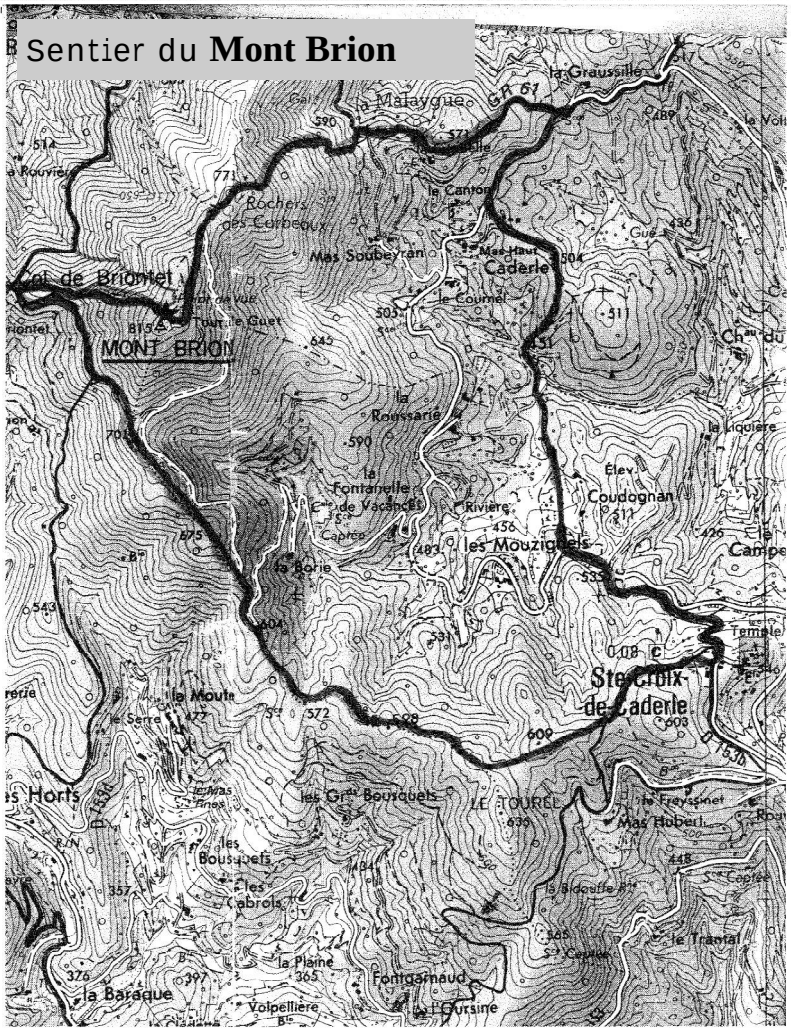

C. Plan Iode

La loi sécurité civile du 13 août 2004 et ses décrets d'application ont pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information, l'alerte et la protection des populations, des biens, de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant notamment de l'état.

En matière d'accident radiologique majeur, les préfets sont chargés d'établir un plan de gestion des stocks de proximité (***comprimés d'iode***) en faisant apparaître les lieux d'implantation retenus et les modalités de distribution à mettre en œuvre en situation d'urgence.
Dès qu'il a connaissance d'un accident radiologique grave dont les conséquences sont susceptibles de menacer tout ou partie de la population du département, le préfet déclenche ce plan et prend la direction des secours.
Pour le département du Gard qui comporte des installations nucléaires, la constitution de stocks « primaires » destinés à la population générale est effective depuis 2002.
Toutefois la particularité du dispositif, pour qu'il soit efficace, résulte des délais extrêmement courts entre l'incident nucléaire et l'ingestion du comprimé ; L'idéal est que la prise d'iode intervienne avant l'exposition au « nuage », de préférence 6 heures avant ou, au plus tard, 3 heures après ; ceci suppose que les stocks primaires soient préalablement ventilés au plus près de la population et que les conditions de leurs mobilisations soient définies.

L'intérêt de cette ingestion est de saturer la thyroïde en iode stable de manière à empêcher ensuite toute fixation des éléments d'iode radioactif issus des rejets qui pourraient être avalés ou respirés lors du passage du panache. (***voir info iode***)

La commune de Sainte croix s'est dotée depuis début 2009 comme toutes les autres communes d'un stock de comprimé d'iode prêt à être distribué en cas d'incident.

Le préfet ative et informe le maire
- § Le maire alerte la population par tous les moyens (téléphone, porte à porte…) des modalités particulières de distribution au sein de la commune (salle Fernand Volpelière)
- § Des informations seront diffusées sur France Bleu
- § Les personnes informées récupèrent et absorbent le comprimé qui leur est destiné
- § Chacun doit ensuite écouter la radio et limiter ses déplacements à l'extérieur.

Le public prioritaire :
- § Les femmes enceintes
- § Les jeunes de moins de 25 ans

Ingestion non recommandée aux plus de 60 ans

Les comprimés sont stockés à la mairie de Ste Croix de Caderle (sous la responsabilité de la pharmacie de Lasalle PENSA – JOUHAUD 83 rue de la place Tel 04 66 85 20 39 qui répondra aux questions éventuelles de contre indication ou de posologie).

Plan de gestion et de distribution de comprimé d'iode

Je reste à votre disposition pour toutes questions

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire

Pour plus d'information :- Préfecture du Gard
Service interministériel de Défense et de Protection Civile
10 Avenue Feuchères, Nimes
www.gard.pref.gouv.fr

Qu'est ce que l'iode ?

L'iode est un oligo élément naturel présent en petite quantité dans l'eau et les aliments que nous consommons (surtout poissons et fruits de mer), voire aussi dans l'air marin que nous respirons.

Les comprimés d'iode stable sont des médicaments fabriqués avec de l'iode tout à fait comparable à celui qui se trouve dans la nature et dans l'alimentation.

La quantité d'iode absorbée avec un comprimé est 1000 fois supérieure à la quantité d'iode apportée habituellement par l'alimentation et les boissons.

En revanche l'iode radioactif, élément qui pourrait être rejeté en cas d'accident nucléaire grave, provient d'une réaction physique à l'intérieur du réacteur.

Pourquoi prendre de l'iode ?

En cas d'accident nucléaire, des éléments radioactifs peuvent être rejetés dans l'atmosphère.

L'un de ces éléments, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde pouvant ainsi augmenter les risques de cancer de celle-ci.

La prise du comprimé d'iode sature la thyroïde et évite la fixation d'iode radioactif lors de son inhalation au moment du passage du nuage toxique.

Elle ne protège pas :
des autres éléments radioactifs dispersés lors de l'accident nucléaire
de l'ingestion ultérieure de produits contaminés par l'iode radioactif
Il convient donc de ne pas consommer des aliments qui auraient pu être exposés à ces rejets (Légumes et fruits frais, lait frais non-UHT …)

Qu'est ce que la thyroïde ?

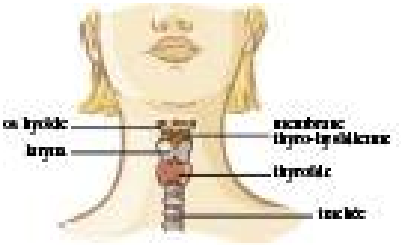

C'est **une petite glande (environ 5 cm chez l'adulte) située sur le devant du cou. Elle fabrique des hormones à base d'iode qui jouent un rôle important chez l'enfant (croissance, développement intellectuel …) et durant la grossesse.**

Comment un comprimé d'iode protège la thyroïde de l'iode radioactif ?

La prise d'iode stable pour se premunir contre la contamination radioactive de la thyroïde

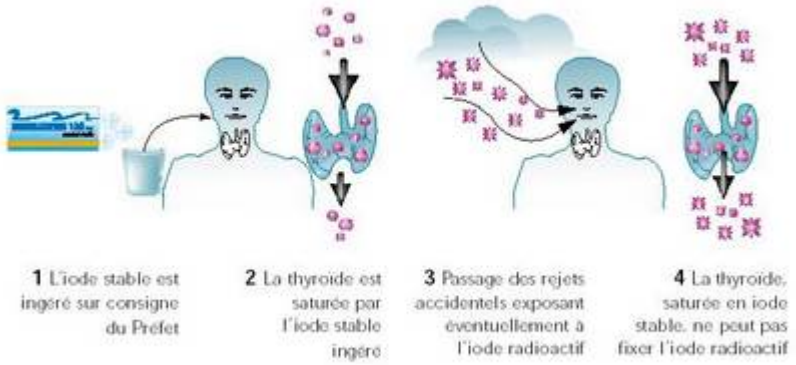

Distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire

A l'image d'une éponge imbibée d'eau refusant de s'en imprégner davantage, la glande thyroïde, préalablement saturée d'iode stable (après ingestion d'un comprimé d'iode) n'est plus capable de fixer l'iode radioactif.
Cette saturation doit être effective lors du passage du « nuage » radioactif. Elle se prolonge efficacement durant 24 à 48h, temps a priori suffisant pour que ce nuage se disperse ou pour que des mesures complémentaires soient mises en oeuvre.

Quand et comment prendre un comprimé d'iode ?

C'est le Préfet du département, responsable de la protection des populations qui donne la consigne de prise d'iode. Cette consigne est relayée dans chaque commune par tous les moyens d'information disponibles (Véhicule avec haut-parleur, radio, tv, téléphone …)

Comment prendre les comprimés ?

Posologie :

Adulte et enfant de + de 12 ans	1 comprimé
Enfant de 3 à 12 ans	½ comprimé
Bébé de 0 à 3 ans	¼ comprimé

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares.
Les personnes ayant une allergie à l'iode ou traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin traitant. Consultez un médecin dès que possible après la prise d'un comprimé d'iode dans les situations suivantes :
Personnes ayant ou ayant eu une maladie thyroïdienne
Femmes enceintes ou allaitantes
Nourrissons ou enfants de moins d'un an.
Le comprimé d'iode doit être avalé avec un verre d'eau ou dissous dans une boisson (Lait ou jus de fruit) pour atténuer le goût désagréable et amer.

Les spécialistes estiment que cette mesure est très efficace si elle intervient dans un intervalle compris entre 6 heures avant l'exposition et 3 heures après l'exposition à l'iode radioactif

Ce qu'il faut faire :

Déplacez -vous au centre de distribution de la commune où vous vous trouvez (adresse affichée en mairie) sauf si vous résidez dans une des 18 communes concernées par un Plan Particulier d'Intervention et que vous disposez déjà de comprimés d'iode.
Prenez sans attendre un comprimé d'iode *(voir posologie adaptée pour les enfants)*
Rentrez ensuite chez vous ou restez dans un bâtiment en dur et clos
Ecoutez la radio
Des informations vous seront régulièrement communiquées sur les fréquences suivantes :

France Bleu Gard Lozère : 90.2 Mhz
France Bleu Vaucluse: 100.4 Mhz

Ce qu'il ne faut pas faire :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche Ils sont en sécurité, le personnel encadrant s'en occupe. Les comprimés leurs seront distribués sur place.
Ne téléphonez pas. Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.

Qui peut prendre un comprimé ?

En priorité les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes. Au - delà de 45/50 ans, l'analyse risque/bénéfice ne plaide pas en faveur d'une prise systématique. Elle n'est pas recommandée au -delà de 60 ans.

D. VIVA ESPANA

Quel bonheur !!!

pour la première fois de ma vie j'ai pu quitter le mas Soubeyran et mes vaches grâce à la municipalité de Ste Croix. Un voyage m'a été offert à l'occasion de mon départ à la retraite. Et quel voyage, puisque c'est en Espagne accompagnée de ma belle sœur, Mireille, que nous avons mis le cap le 17 novembre 2008 pour 4 jours.

C'est en autocar grand tourisme au départ d'Alès que nous avons fait le déplacement qui a duré environ 6 heures. Pendant ce voyage, normalement tranquille, une dame d'un certain âge, se fait remarquer en refusant catégoriquement qu'une autre personne vienne s'asseoir à ses côtés, le ton était donné…

C'est à une halte que moi aussi je décidais d'entrer en action : lorsqu'il fallut reprendre la route évidemment il manquait quelques personnes indisciplinées. Là c'était plus fort que moi et je m'exclamais « toute la journée, je cours après mes vaches, je ne vais pas courir après les retardataires ».

Enfin, après un arrêt à Narbonne sous un froid glacial, nous arrivons en Espagne, les choses sérieuses peuvent commencer.

Quel dépaysement !!! c'est magnifique !!!

sous un beau ciel bleu et une température agréable, la Costa Brava s'étend entre au nord Port-Bou et au sud Barcelone, c'est la Catalogne haut lieu touristique de l'Espagne.

C'est un majestueux hôtel 3 étoiles placé en première ligne de mer sur la plage Santa Suzana qui nous accueille. Pendant le séjour nous allons profiter sans compter des activités de l'hôtel et de ses installations modernes.

Les repas servis étaient copieux, et j'ai apprécié les différents plats, surtout les poissons excellents et très bien préparés. Pour terminer la journée, soirée Flamenco avec orchestre, les couleurs, les robes, et les danses envoûtantes, tout était superbe, mais je n'ai pas osé aller sur la piste.

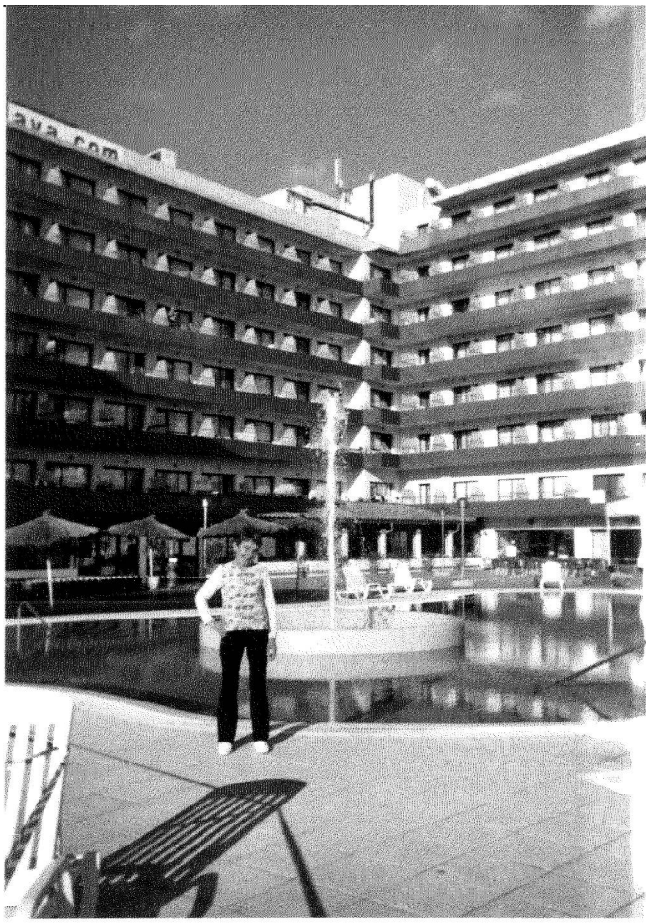

Le soir tard nous allions nous coucher dans des chambres très bien équipées et nous nous endormions en repensant à la journée passée bien trop vite évidemment. Plusieurs villes étaient au programme des visites :

Barcelone, capitale de la Catalogne avec la découverte de son quartier Gothique et sa magnifique cathédrale.

Gérone, surnommée la ville des quatre rivières, avec visite en petit train de son centre historique, de ses constructions médiévales et des vestiges romains, arabes et juifs.

La Bisbal, village célèbre pour ses fabriques et boutiques de poterie réputées dans tout le pays.

Une journée a été consacrée à la visite de l'une des stations balnéaires de la Costa del Maresme, au sud de la Costa Brava, avec excursion sur la côte et arrêt à Blanès joli petit port typique.

Voilà quatre jours bien remplis sous un beau soleil d'Espagne que je ne suis pas prête d'oublier.

Merci à la municipalité de Ste Croix pour cette parenthèse dans mon quotidien en dehors des Cévennes.

Jacqueline MOURGUES ,

E. Prévention incendie

Le printemps est là ! La nature se réveille doucement,
n'oublions pas de la protéger.

Le débroussaillement est obligatoire sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.
Le débroussaillement autour des maisons et des installations est obligatoire Pour contribuer à la protection des biens et des personnes lorsque le feu provient des espaces naturels voisins et pour limiter les risques de propagation d'un feu vers les formations boisées.

Débroussailler,
c'est réduire les risques d' incendies

Avant

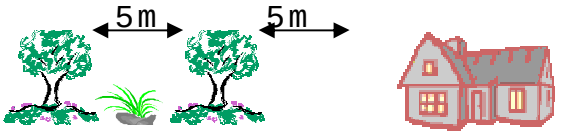

Après

Incinération des végétaux coupés. *Article 4 de l'arrêté N° 2006-131-4*
Autoriser sur déclaration préalable à la mairie
Entre le 1 er Février et le 14 Juin ,
Autoriser sans déclaration
Entre le 1 er septembre et le 31 Janvier

Incinération des végétaux sur pied
Autoriser sur déclaration préalable à la mairie
Entre le 1 er septembre et le 14 juin

INTERDICTION TOTALE

Entre le 15 juin et le 31 Août, *Article 3 de l'arrêté N° 2006-131-4*
il est interdit de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Pour plus de renseignements : Mairie de Ste Croix de Caderle 04.66.85.22.63
Site internet de la Préfecture du Gard
Ou www.debroussaillement.com

F. Ramassage scolaire 2009—2010

A tous les parents d' élèves de la commune,

Mesdames, messieurs,

Avant la fin de l'année scolaire en cours, la mairie doit faire ses prévisions de ramassage pour septembre 2009 (primaire et collège).

Pour établir cette liste de préinscription, nous vous demandons de vous manifester auprès de nos services avant fin avril en indiquant l'inscription probable de chacun de vos enfants (courrier ou passage en mairie). Cette démarche ne vaut pas une inscription définitive mais sert simplement à transmettre un listing au Conseil Général du Gard qui nous fera connaître les disponibilités de ramassage.

Nous vous rappelons que les enfants en maternelle sont des non ayant droit. Ils ne pourront emprunter les autocars que dans la mesure de places disponibles et avec un accompagnateur. Dans le cas où vos enfants, actuellement comptés dans le ramassage, ne prendraient plus celui-ci (passage au Lycée ou autre changement), merci de bien vouloir nous l'indiquer.

Veuillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le maire, Edmond JULIEN.

G. Causerie d'Alain RENAUX

L'Herbier du Roy

Tout d'abord un peu d'histoire :

Au XVII ème siècle le jardin de Louis XIV était riche d'espèces communes en Europe mais aussi de plantes ramenées lors d'expéditions lointaines.

En 1666, Louis XIV créa, sur les conseils de Colbert, l'Académie Royale des Sciences.

Celle-ci avait pour but, entre autre, d'enregistrer et de diffuser l'histoire des plantes à partir de gravures aquarellées.

Plus près de nous, en 2007-2008, à partir d'une soixantaine de ces gravures du XVII siècle, Alain RENAUX, ethnobotaniste chercheur au CNRS, c'est lancé dans une quête à la fois scientifique et historique, autour de ces plantes afin de les réunir dans son manuel « L'Herbier Du Roy ».

C'est l'aboutissement d'un travail méticuleux, parsemé d'anecdotes, qui rendent cet ouvrage attractif.

Nous accueillerons avec plaisir
Alain RENAUX,

le samedi 18 avril à 17h30,

à la salle Fernand Volpelière

pour une causerie
ouverte à tous.

Venez nombreux partager ce moment de convivialité autour d' Alain RENAUX et de son ouvrage.

H. Le tri en déchetteries Territoire de la communauté de communes Cévennes Garrigue

Les particuliers peuvent déposer leurs déchets encombrants ou toxiques dans les deux déchèteries mises à leur disposition.
Le gardien, toujours présent aux heures d'ouverture, les guide et les aide si besoin.

Déchets acceptés (dans la limite de 1 m3 par catégorie et par semaine) :

- gravats inertes
- encombrants (les éléments métalliques/bois doivent être démontés et déposés dans la benne correspondante)
- ferrailles (les éléments non métalliques doivent être démontés et déposés dans la benne correspondante)
- polystyrènes
- végétaux
- déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, décapants, bombe aérosols, insecticides, phytosanitaires, thermomètre à mercure …)
- déchets d'équipements électriques et électroniques (téléviseur, grille-pain, aspirateur, ordinateur, réfrigérateur, micro-onde, sèche-cheveux…)
- cartons (découpés ou à plat pour un gain de place)
- huiles de friture
- piles et accumulateurs
- huiles de vidange
- cartouches d'impression
- ampoules (sans filaments), tubes fluorescents
- batteries
- textiles (propres et emballés dans des sacs)

Emballages recyclables dans les containers :

Colonne « VERRE » = bouteilles/bocaux/pots en verre,

Colonne « EMBALLAGES » = papiers, cubitainers/flacons/bouteilles plastiques avec leurs bouchons/sacs plastiques/films de sur-emballages, boitages métalliques/barquette aluminium/canette, cartonnettes/briques alimentaires/boites/emballages carton.

H. Le tri en déchetteries Territoire de la communauté de communes Cévennes Garrigue

Afin d'optimiser au mieux le recyclage et le traitement il est préférable de démonter les déchets avant de les déposer (par exemple, pour une chaise cassée mettre les éléments métalliques dans la benne à ferraille et les éléments en bois dans la benne à bois)

Attention, pour des raisons de sécurité, Il est INTERDIT de descendre dans les bennes

Déchets refusés en déchetterie	Etablissements susceptibles de récupérer ces déchets
Pneus VL, pneus agricoles	Votre garagiste, la Chambre d'Agriculture
Déchets radioactifs à usage domestique ou professionnel (horlogerie luminescente, fontaine ou cafetière au radium, objets au radium à usage médical, sels naturels de laboratoires…)	L'ANDRA Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs, tél. 01.46.11.83.27, mail collecte-dechets@andra.fr
Déchets industriels	La Chambre de Commerce et d'Industrie
Déchets médicaux (radiographies, seringues…)	Votre pharmacien
Amiante pulvérulente et liée (faux-plafond, calorifugeage, flocage…)	La Chambre de Commerce et d'Industrie
Déchets chimiques/pharmaceutiques en grande quantité	**ATO** ZI CORATA 30252 SOMMIERES Tél : 04.66.80.99.15

Déchèterie de Lasalle - Route de St Hippolyte – 30 460 LASALLE
Heures d'ouverture :
Tous les lundis, mercredis et vendredis de 13h00 à 16h00
Tous les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois de 9h00 à 12h00
Coordonnées téléphoniques : 04 66 85 62 17

Déchèterie provisoire de St Hippolyte – face à la ZAM du Tapis Vert – 30 170 St HIPPOLYTE DU FORT
Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tous les samedis de 9h00 à 12h00
Coordonnées téléphoniques : 04 66 85 62 17

Le tri et la prévention… des gestes citoyens !

N'hésitez pas à participer à une meilleure élimination des déchets en utilisant ré-

I. Les conseils municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal
Ordinaire du 05.12.2008

L'an deux mille huit, le cinq décembre à vingt heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
Mme AURIOL Violette, M. BOLLE Pierre, Mme BONZON Annelise, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.
Absente excusée : Mme LAFONT Ginette Pouvoir à DEJEAN Christian.
Secrétaire de séance : M. MOURGUES David.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du sept novembre deux mille huit,
Madame Violette AURIOL souhaite apporter les modifications suivantes concernant sont intervention au sujet du SIVOM :
- Transport : il ne s'agit pas d'un transport commun. Il s'agit d'un transport entre les différentes communes et le chef lieu du Canton.
- Projet de jumelage : il concerne un jumelage avec un autre canton ou une autre commune de la communauté européenne.

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

1°/ Tarifs 2009
2°/ Motion contre fermeture de la trésorerie de Lasalle
3°/ Choix entreprise élagage des arbres
4°/ Choix entreprise travaux d'assainissement de l'atelier
5°/ Demande de subventions
6°/ Questions diverses

1°/ Tarifs 2009

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;
- Décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2009 en conséquence les tarifs suivant seront applicables au 1er janvier 2009 :

Concernant la révision du loyer mensuel de l'appartement, cela fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.

I. Les conseils municipaux

	TARIFS	IMPUTATION
Concession Caveau Urne	110 € M² 55 € M²	Cpte 7031 Chap. 70 Au budget communal
Location salle Habitants Extérieurs Assos de Ste Croix Caution	65 € 130 € Gratuit 230 €	Article 752 Chap. 75 Au budget communal
Eau Abont cpteur Ordinaire Abont cpteur La Fontanelle Abont cpteur com Tarif eau Tarif FNDAE	 160.83 € 321.67 € 160.83 € 0.61334 € 0.002134 €	Article 7011 Chap. 70 Au budget de l'eau
REGIE DE RECETTE Photocopies Gratuit associations de la commune Fax	A4 0.15 € A4 RV 0.20 € A3 0.20 € A3 RV 0.35 € Gard 1.00 € France 3.00 € Etranger 6.00 € Réception 1.00 €	Article 7038 Chap. 70 Au budget communal

2°/ Motion contre la fermeture de la trésorerie de Lasalle

Comme évoqué lors du conseil du 15 juillet 2008,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fait la déclaration suivante :

« Nous constatons depuis longtemps déjà la restructuration des Services Publics partout en France, ce que nous tenons à dénoncer, notamment pour les communes rurales.

La situation géographique complexe de nos communes rurales est à prendre en considération.

Nous refusons la fermeture de la Trésorerie de Lasalle.

Nous demandons que soit maintenue le service de proximité rendu par la Trésorerie aux particuliers et aux collectivités et que ce service soit amélioré par l'adjonction d'un guichet du service des impôts. »

3°/ Choix entreprise élagage des arbres

Monsieur le maire fait part des devis reçus en mairie, suite à sa demande, pour la réalisation de l'élagage du tilleul de la cour et du platane de la place, qui est réalisé tous les deux ans. Deux entreprises ont été sollicitées :

- BRUN pour un montant de 170 € HT,
- FANGUET pour un montant de 220 € HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir l'entreprise BRUN, pour un montant de 170 € HT.

4°/ Choix entreprise travaux d'assainissement pour l'atelier

Monsieur le maire indique que l'assainissement pour l'atelier est inexistant et afin de procéder à sa réalisation, il fait part des différents devis reçus en mairie, à sa demande, à savoir :

- VALMALLE : pas de réponse,
- NICOLAS : 2 615.50 €HT (option fosse béton ou renforcée - 240.00 €

HT)
- VERDIER : 2 174.00 € HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,
- de retenir l'entreprise VERDIER, pour un montant de 2 174 € HT.

Travaux Atelier :
Portail d'entrée :
Monsieur le maire indique que les travaux d'aménagement de l'entrée vont être effectués prochainement par l'entreprise BRUN.Il propose au conseil de mettre en place un portail en bois pour un montant d'environ 500 € TTC,
Messieurs Christian DEJEAN et David MOURGUES propose de mettre en place une simple barrière entre les deux piliers en pierres (chaîne ou bois).
Après discussion,
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité,
- de mettre en place une barrière bois avec cadenas entre les deux piliers en pierres afin de conserver un aspect esthétique conforme aux pratiques locales.
Monsieur Bruno MENDRAS est chargé de ce dossier concernant la réalisation de cette barrière.

Alarme :
Monsieur le maire indique qu'il serait nécessaire de protéger le bâtiment contre le vol en installant une alarme et fait part de plusieurs propositions.
Le conseil municipal, SOUHAITE, à l'unanimité,
- fixer un rendez-vous avec l'assurance GROUPAMA,
- rencontrer les différents organismes qui ont fourni les devis, afin d'avoir de plus amples renseignements pour passer commande.

Avenant au marché construction d'un bâtiment technique
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Vu le code des marchés publics,
VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal du 07 août 2008 relatives à l'approbation de l'opération de construction d'un bâtiment technique municipal,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2008 de la commune,
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;
- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.
Avenant N° 1 du Lot n° 5 : Electricité, entreprise MARTINEZ, HLM Le Liron 30460 Lasalle, concernant le branchement électrique.
Marché initial : du 07 août 2008 d'un montant de 3 931.25 € TTC
Avenant N° 1 du 11 novembre 2008 de 430.56 € TTC
Nouveau montant du marché : 4 190.78 € TTC,
- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

I. Les conseils municipaux

5°/ Demande de subventions
Aménagement de l'intérieur de la chapelle
Le conseil municipal, décide, à 10 voix Pour et 1 Abstention (G.LAFONT):

- Dotation Globale d'Equipement.
- d'approuver le programme de travaux suivant : « aménagement de l'intérieur de la chapelle » et dont le coût prévisionnel s'élève à 57000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2009,
- de positionner ce dossier en priorité en raison de la non utilisation de ce bâtiment pour les cérémonies religieuses.

- Conseil Régional du Languedoc Roussillon
- d'approuver le programme de travaux suivant : « aménagement de l'intérieur de la chapelle » et dont le coût prévisionnel s'élève à s'élève à 57000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Régional du Languedoc Roussillon,

- Conseil Général – Fond Départemental d'Equipement 2009 - 2011
- d'approuver le programme de travaux suivant : « aménagement de l'intérieur de la chapelle » et dont le coût prévisionnel s'élève à 57000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT
- de solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Général au titre du FDE 2009 - 2011,

- Parc National des Cévennes :
- d'approuver le programme de travaux suivant : « aménagement de l'intérieur de la chapelle » et dont le coût prévisionnel s'élève à 57000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT
  - de solliciter l'attribution d'une subvention du Parc National des Cévennes,

-Fondation du Crédit Agricole :
- d'approuver le programme de travaux suivant : « aménagement de l'intérieur de la chapelle » et dont le coût prévisionnel s'élève à 57000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT
de solliciter l'attribution d'une subvention du Parc National
  - de solliciter l'attribution d'une aide financière auprès de la Fondation du Crédit agricole.

Extension du cimetière
Le conseil municipal, décide, à 10 voix pour et 1 abstention (G.LAFONT)
- d'approuver le programme de travaux suivant : « extension du cimetière» et dont le coût prévisionnel s'élève à 43 909.31€ HT soit 52 515.53 € TTC, établi par le Cabinet Gaxieu.
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2009,

- de positionner ce dossier en seconde priorité par rapport au dossier d'aménagement intérieur de la chapelle.

6°/ Questions diverses

Décision Modificative N° 1 au budget communal
Vu le dépassement de crédit au chapitre 011 (charges à caractère général),
Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;
- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2008 :
Crédits à ouvrir :
Chapitre 011 Article 615 (entretien et réparation) : + 1 000 €
Crédits à réduire :
Chapitre 65 (charges de gestion courante) Article 6531 (indemnités) : - 1 000 €

Décision Modificative N° 2 au budget communal
Vu le dépassement de crédit au chapitre 011 (charges à caractère général),
Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité;
- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2008 :
Crédits à ouvrir :
Chapitre 011 Article 623 (Publicité, Publication) : + 300 €
Crédits à réduire :
Chapitre 65 (charges de gestion courante)
Article 6531 (indemnités) : - 300 €

Subvention Ecole Primaire de Lasalle:
Suite à la demande du conseil municipal, l'école primaire de Lasalle, fait part du coût du voyage qui est de 247 €, et le coût de revient aux familles est de 90 €.
Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :
- d'accorder une aide financière directement à la famille de Gregory MOURGUES d'un montant de 55 €,
- après en avoir fait part à l'école primaire de Lasalle,
- et au vu d'un certificat de présence au voyage scolaire délivré par l'établissement scolaire.

Don de Monsieur VIDART François
Monsieur le maire communique au conseil d'un courrier en date du 26.11.2008., par lequel M VIDART François, en son vivant, a légué à la commune de Ste Croix de Caderle une somme de 2 190 €, suite à la vente de la maison de sa mère, Mme MAC Connel et à l'attachement qu'il porte à la commune.
Il invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce legs.
Considérant que le legs dont il s'agit a pour but de construire un banc en pierre et deux bacs à fleurs sur la place de la mairie, qu'il n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assu-

rée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE, D'accepter le legs fait à la commune de 2 190 € par M VIDART François aux charges, clauses et conditions énoncées dans son courrier.

Le conseil municipal remercie chaleureusement M VIDART pour ce don.

Isolation toiture appartement :

Monsieur le maire fait part que les travaux d'isolation de l'appartement ont été réalisés, le 19 novembre, par l'entreprise CERRET, retenue lors du conseil du 7 novembre dernier, pour un montant de 4 690.00 € HT, avec pose de la laine de bois de 0.20 cm d'épaisseur.

Fuite toiture salle Fernand Volpelière :

Monsieur le maire fait part que la toiture de la salle fuit, ce qui engendre des dégâts sur le plafond. Il a pris contact avec l'assurance GROUPAMA et M Laune, architecte, lors de la réalisation de l'agrandissement de la salle en 2002. Cette réparation doit être prise par la garantie décennale de l'entreprise.

Eclairage chapelle :

Monsieur le maire indique que le positionnement, de certains spots, va être revu par l'entreprise Vetsel qui a réalisé l'installation.

Madame Violette AURIOL indique que la lumière jaune du candélabre est gênante lorsqu'on regarde d'un point de vue éloigné. Elle demande s'il serait possible de mettre une lumière blanche.

Messieurs Christian DEJEAN et David MOURGUES souhaitent que le coût de la consommation de ce nouvel éclairage soit transparent.

Monsieur le maire indique que la consommation est d'environ 5 KW par nuit, en sachant que l'éclairage commence à la tombée de la nuit jusqu'à environ minuit.

Il indique que d'autres relevés seront fait et une estimation du coût sera communiqué.

Recensement de la population :

Monsieur le maire informe le conseil que le recensement de la population pour la commune de Ste Croix de Caderle aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009.

Il est chargé du suivi des documents en tant que coordonnateur, Magali SENECAL est désignée coordonnateur suppléant et agent recenseur.

Règlement atelier :

Monsieur le maire propose de désigner une personne référente pour la surveillance et la gestion de l'atelier municipal, il sera chargé de mettre en place un règlement intérieur pour l'utilisation et l'entretien.

Il propose à Monsieur Bruno MENDRAS de se charger de ce travail.

Après acceptation de M MENDRAS Bruno, le conseil municipal accepte que celui-ci se charge de ce dossier.

M MENDRAS Bruno propose de faire un projet de règlement qui sera sou-

mis au prochain conseil.
SPANC
Modification de l'intérêt communautaire en matière d'assainissement non collectif.
Vu l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L 1331-1-1 et L 1331-11 du code de la santé publique,
Vu les statuts de la communauté de communes, en particulier l'article 5 qui détaille les compétences d'intérêt communautaire,
RAPPEL :
Considérant l'obligation faite aux collectivités compétentes (communauté de communes Cévennes Garrigue) de contrôler l'ensemble des systèmes d'assainissement non collectif présents sur son territoire avant le 31 décembre 2012, de délivrer le document résultant de ce contrôle à son propriétaire, avec prescription de travaux si nécessaires,
Considérant l'obligation faite aux propriétaires de disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement, et de procéder à la réhabilitation de celui-ci dans un délai de quatre ans si le document résultant du contrôle le stipule,
Etant donné, la possibilité pour la collectivité compétente de prendre en charge les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
IL convient de modifiés les statuts de la communauté de communes comme suit :
Article 5B-1 Assainissement non collectif : 'Prise en charge de la création et du fonctionnement du service public d'assainissement non collectif » et rajouté : « Mise en place de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ».
Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité,
La modification des statuts de la communauté de communes, comme indiquée ci-dessus.
Prochaines réunions :
- Prochain conseil municipal : Vendredi 16 Janvier à 17h30
- Prochaine rencontre avec Mme D'Artigues: vendredi 16 janvier à 14h00.
- Prochaine commission travaux : samedi 20 décembre à 09h00.
- Date de la présentation des vœux à la population : samedi 10 janvier à 17h30.

Tour de table
SIVOM,
Madame Violette AURIOL,
Vice présidente, demande :
- l'approbation de la commune sur l'acquisition de la compétence transport par le Sivom, sachant que chaque commune adhérente doit délibérer.
Fait part :
- Qu'une lettre d'information de Monsieur Christian PIBAROT, président, va paraître dans le prochain bulletin avec un questionnaire pour la population à retourner à la mairie.
Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité,
La modification des statuts du Sivom en rajoutant la compétence transport

I. Les conseils municipaux

Communauté de communes Cévennes Garrigues
Madame AURIOL Violette :
Déléguée à la Commission Ordures Ménagère, fait part des informations suivantes suite à la commission du 12 novembre 2008 :

- visite de la déchetterie de St Hippolyte du Fort en présence du personnel mécontent des conditions de travail.
- Ouverture de la nouvelle déchetterie de St Hippolyte du Fort en juin prochain

Avec amélioration des conditions.
Déléguée à la Commission Petite Enfance, fait part des informations suivantes suite à la dernière réunion :
- Problèmes importants de gestion du personnel : contrats aidés qui arrivent à terme qui ne peuvent pas être titularisés, faute de budget, alors que le personnel est compétent et donne satisfaction.

L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX :
Violette AURIOL informe qu'Alain RENAUX a écrit un très beau livre intitulé.
L' Herbier du Roy et qu'un communiqué paraîtra dans le prochain bulletin.
Madame Annelise BONZON demande s'il est prévu de sécuriser avec des bandes blanches centrales la route qui mène à Lasalle.
Monsieur le maire fait part que cela sera fait après les travaux de réfection de la route départementale, normalement prévu pour 2009.

Communauté de communes, *Monsieur Christian DEJEAN*, délégué,
demande si quelqu'un c'est rendu à la réunion plénière dont il a fait part qu'il ne pouvait s'y rendre lors du dernier conseil. La réunion étant prévue à 9h00, aucun délégué n'a pu s'y rendre.
Monsieur Christian DEJEAN,
Délégué à la commission économique fait part qu'un protocole de collaboration concernant la veille foncière doit être mis en place par les communes. L'information complète sera transmise aux conseillers afin de pouvoir délibérer au prochain conseil.

Bulletin Municipal :Madame Violette AURIOL,
Présidente de la commission communication de la commune,
indique que la commission est ouverte à toute personne qui souhaite s'exprimer à travers d'articles ou de réflexions.
Monsieur Christian DEJEAN demande que la commission indique la date limite avant chaque bulletin, pour apporter les articles.
La commission reçoit les articles en continu, si une manifestation avec une date précise doit avoir lieu, il faut prendre contact avec la présidente le plus rapidement possible. Pour ce bulletin la date limite de réception des articles est fixée au mardi 9 décembre à 12h00.

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est

I. Les conseils municipaux

Extrait du Compte rendu du Conseil Municipal
Ordinaire du 06.02.2009

L'an deux mille neuf, le six février à vingt heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :
Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette,
Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M BOLLE Pierre et M MOURGUES David.

Secrétaire de séance : Mme AURIOL Violette.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du cinq décembre deux mille huit,

Madame AURIOL Violette souhaite apporter les modifications suivantes concernant sont intervention au sujet de la commission bulletin :
« … indique que le bulletin est ouvert à toute personne qui souhaiterait communiquer des informations utiles sur différents sujets à condition de ne jamais perdre de vue l'intérêt général de la commune.
La commission reste souveraine pour le choix des articles. »

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

1°/ Création réseau de randonnée – topoguide
2°/ Demande urbanisme
3°/ Demande subvention Conseil Général FDE – Aménagement musée.
4°/ Protocole de collaboration « veille foncière », désignation d'un interlocuteur.
5°/ Travaux
6°/ Questions diverses

1°/Création du réseau de randonnée de la vallée de la Salendrinque - collection topoguide autour du Parc national des Cévennes.

Monsieur MENDRAS Bruno, délégué au Pays d'Accueil, expose les informations suivantes :

I. Les conseils municipaux

Exposé des motifs
Organiser l'activité randonnée et de découverte sur le territoire :
La communauté de communes a la volonté de développer son offre de découverte des espaces naturels et de randonnée. Le schéma local communautaire de randonnée sera en cohérence avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard. Celui-ci favorisera l'harmonisation du balisage et de la signalétique sur le territoire, et ce conformément à la charte signalétique des espaces naturels gardois.

Décision :
Après avoir pris connaissance du dossier proposé par la Communauté de Communes Cévennes Garrigue présentant le tracé, le mobilier signalétique des itinéraires au travers des documents ci-joint et présenter au conseil municipal (statut juridique des itinéraires, détail des aménagements, travaux, schéma d'implantation du mobilier signalétique et de la cartographie au 1/25 000 de la commune de Sainte Croix de Caderle).
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le mobilier signalétique conforme à la charte signalétique des espaces naturels gardois tel qu'il concerne la commune (schéma d'implantation ci-joint),

ACCEPTE le tracé des itinéraires tel qu'il concerne la commune sur les 2 chemins suivants précisés dans le tableau ci-joint en annexe.

ACCEPTE l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard, et qui seront sous gestion de la communauté de communes des chemins suivants :

Sentier du Mont Brion/RouteRoyale et sentier de Montvaillant,
Conformément à sa prise de compétence en date du 10 Janvier 2003, la Communauté de Communes Cévennes Garrigue, à laquelle adhère la commune, aura en charge l'entretien de ces chemins de randonnées inscrits dans le programme communautaire.
Tableau accompagné d'une cartographie précisant la situation géographique des tronçons juridiques concernés (échelle au 1/25 000 maximum).

Sentier Mont Brion

I. Les conseils municipaux

Tronçon juridique	Nom du tronçon	Statut du tronçon	Propriétaire du tronçon & coordonnées si privé
30246/1	1°n Communale Voie à Gard du Jean St de Calviac par Lasalle	communal	
30246/2	b153RD	départemental	
30246/3	Voie rurale	Rurale	
30246/4	Section B parcelle 30	Privé	M. de Cazenove 60 bd. De la reine, 78000 Versailles
30246/5	Section B parcelles 31, 32	Privé	M. de Cazenove 60 bd. De la reine, 78000 Versailles
30246/6	Voie communale	communal	
30246/7			
	Section B Parcelles 408, 409, 332, 403, 400, 420	privé	SC La Roussarié 30460 Ste Croix de Caderle
	Section B Parcelle 421	privé	M. Mendras Mas Coudognan 30460 Ste Croix de Caderle
	Section B parcelles 299, 505, 517	privé	UNACEE, 34 chemin du commandeur saint antoine 13015 marseille
	Section B parcelle 499	privé	Mme Puech H. Les Mouzignels, 30460 Ste Croix de Caderle
	Section B parcelles 301, 510, 513, 518	privé	M et Mme Hoarau la Borie, 30460 Ste Croix de Caderle

Sentier Montvaillant

	Section A parcelles 262, 264 265, 481, 193, 240, 241	privé	M Peladan D. Les Combes 30460 Ste Croix de Caderle
	Section A parcelle 422	Privé	M Mourgues D. Mas Soubeyran, 30460 Ste Croix de Caderle
	Section A parcelles 65, 438	Chemin rural	SCI Montvaillant c/o J-L Cordesse 4 av. mistral 13008 Marseille

Madame LAFONT Ginette rappelle que le conseil municipal, dans une délibération ultérieure, désirait que des panneaux de recommandations (type Parc National des Cévennes) soient disposés à l'entrée des zones forestières.

I. Les conseils municipaux

2°/ Demande urbanisme

Urbanisme PC N° 030 246 09 AA 0001 :

Lors de la séance du 7 novembre 2008, le conseil municipal à l'unanimité, à donné un avis favorable à la demande de permis de construire de M ROUSSET Charly concernant l'aménagement partiel d'un hangar existant pour créer un logement.

Le permis a été refusé par les services de l'Etat par arrêté du 16 décembre 2008 pour une partie des raisons suivantes :

- l'importance de l'agrandissement projetée par rapport à la surface de la construction existante ne peut être considérée comme une extension au sens de l'article L111-1-2 mais comme une construction nouvelle, qui en conséquence ne se rattache pas aux exceptions visées à l'article L111-1-2
- terrain non desservi par le réseau d'eau public,
- la défense incendie du secteur n'est pas assurée.

M ROUSSET Charly, a redéposé un permis de construire, en date du 19 janvier 2009, concernant l'aménagement partiel d'un hangar existant pour créer un logement.

Considérant que :

- L'aménagement partiel du hangar, avec surélévation partielle de la toiture, ne peut être considéré comme une construction nouvelle,
- le terrain est bien desservi par le réseau d'eau public (plan ci-joint),
- la construction peut être alimentée en électricité à proximité et à la charge du demandeur (avis d'EDF ci joint)
- le système d'assainissement autonome pourra être installé en raison de la superficie et de la configuration du terrain (avis du SPANC ci joint)
- que ce terrain rentre dans un secteur de défense incendie (plan ci-joint)
- que ce logement est nécessaire à l'exploitant agricole afin de maintenir son activité d'élevage,
- que ces modifications sont réalisées dans le respect de l'architecture et le style de la commune
- qu'aucun investissement public n'est nécessaire pour accueillir cette habitation principale,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable

- pour la réalisation de ces travaux.

3°/ Aménagement musée - Demande subvention.

Concernant le programme de travaux : « extension du musée » dont le coût prévisionnel s'élève à 48 500 € HT + 4 850 € honoraires architecte, soit un total de 53 350 Euros HT,

Après discussion, Le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant le projet d'aménagement intérieur de la chapelle prioritaire,

Considérant le montant élevé des travaux de l'extension du musée,

DECIDE,

- de mettre en attente le programme « extension du musée »,

- de ne pas solliciter pour le moment d'organisme subventionneur.

4°/ Protocole de collaboration « veille foncière », désignation d'un interlocuteur.

Monsieur le maire et Monsieur DEJEAN Christian, délégué à la commission développement Economique, exposent à l'assemblée que la communauté de communes Cévennes Garrigue souhaite pérenniser ses actions de veille et de recensement de l'immobilier et du foncier disponible pour l'installation des entreprises. Une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la SAFER.

La communauté de communes propose à chaque commune de signer un protocole de collaboration pour faire vivre ce réseau de veille locale.

Dans ce cadre il est nécessaire de désigner des interlocuteurs au niveau communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 5 Voix Pour et 4 Abstentions (Mme AURIOL, Mme BONZON, M MENDRAS et Mme VERDIER),

- AUTORISE Monsieur le maire à signer la dite convention,
- DESIGNE Monsieur DEJEAN Christian et Monsieur JULIEN Edmond, comme interlocuteurs communaux.

5°/ Travaux

Demande aide financière

Conseil Général du Gard – Fond Départemental d'Equipement

- Réfection des menuiseries et de la toiture du bâtiment de la mairie.

Considérant que le projet est primordial pour le bâtiment,

Considérant que des économies d'énergie sont en jeux,

Le conseil municipal, est favorable, à l'unanimité pour que le programme de réfection des menuiseries et de la toiture de la mairie soit étudié par la commission travaux afin de solliciter des aides financières auprès du Conseil Général du Gard dans le cadre du FDE 2009 - 2011.

Réserve Parlementaire – Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR

- Aménagement de l'intérieur de la chapelle

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du programme de travaux « aménagement de l'intérieur de la chapelle » dont le coût prévisionnel s'élève à 57 000 € HT + honoraires architecte, soit un total de 62 700 Euros HT, il convient de solliciter une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter Monsieur le Sénateur Simon SUTOUR pour obtenir une aide financière, dans le cadre de la réserve parlementaire, d'un montant de 6 000 €,
- AUTORISE le maire à signer tout document concernant cette demande.

I. Les conseils municipaux

6°/ Questions diverses

Loyer 2009 Appartement Communal :
Monsieur le maire propose au conseil municipal de suivre l'indice de référence des loyers du 3 ème trimestre 2008 afin d'établir le nouveau montant du loyer.
Montant du loyer 2008 : 210.06 € /mois,
Après application de l'indice, le montant du loyer proposé est de 216.25€/ mois.
Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :
- D'APPLIQUER l'indice de référence des loyers du 3 ème trimestre 2008,
- DE FIXER le nouveau montant du loyer à 216.25 €/mois, pour l'année 2009.

Bourses 2008 :
Attribution des aides scolaires et périscolaires aux enfants de M TAMM Sébastien suite aux documents fournis par ce dernier (Jugement fixant la garde des enfants, certificats scolaires et RIB).
- Conformément à la délibération du 10 octobre 2008,
Le conseil municipal, à l'unanimité ;
- DECIDE d'attribuer une aide financière de
120 € pour TAMM Géraldine (Lycéenne en garde alternée),
90 € pour TAMM Félix (Collégien en garde alternée).
- AUTORISE Monsieur le maire à faire mandater le montant de 210 € au compte 6714 (bourses et prix) sur le budget communal 2009.

SMAGE des Gardons – Adhésion commune de Domazan.
Vu le dossier d'information présenté,
Lors d'un bref exposé, Monsieur le maire indique au conseil municipal que le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons dont la commune est membre, a approuvé lors du comité syndical du 17 Décembre 2008 l'adhésion de la commune de Domazan.
Le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'approuver la décision du comité syndical du SMAGE du 15 décembre 2008 concernant l'adhésion de la commune de Domazan.

Banc et bacs à fleurs place Fernand Volpelière :
Monsieur le maire indique que la donation de M VIDART à pour condition la mise en place d'un banc et de bacs à fleurs sur la place et qu'il serait souhaitable de se renseigner et de choisir ce matériel.
Madame LAFONT Ginette demande si la condition de ce don concerne uniquement la place car l'installation de ce matériel pourrait convenir aux abords de la chapelle.
Monsieur le maire rappelle que dans sa lettre, M VIDART avait bien stipulé que son don devait être affecté à la mise en valeur de la place du village.

Toiture salle Fernand Volpelière :
Monsieur le maire donne les informations suivantes :

I. Les conseils municipaux

A la suite de la déclaration de sinistre auprès de Groupama, un expert est venu constater le sinistre engendré par les fuites de la toiture de la salle.
Un devis a été demandé à l'entreprise GENEST.
Il est urgent de réaliser les travaux car les dégradations sont de plus en plus importantes.

Atelier municipal :
Monsieur le maire informe le conseil que les travaux sont terminés. Le compteur EDF a été mis en service, la peinture au sol a été réalisée avec Monsieur PUECH Loïc (employé) et Monsieur MENDRAS Bruno (conseiller), qu'il remercie pour sa contribution. Il reste l'assainissement et l'aménagement de l'entrée, ces travaux seront effectués dès que le temps le permettra.

Tour de table

Prochaines réunions :
- Commission travaux : Samedi 28 Février à 9h30
- Commission finances : Vendredi 27 Février à 20h30
- Commission bulletin : Samedi 14 Février à 9h30

Communauté de communes Cévennes Garrigues
Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission Ordures Ménagères, fait part des informations suivantes suite à la commission du 21 janvier 2009 :

Examen du budget : sur 11 mois au lieu de 12 mois sinon il y aurait des difficultés :
- Camion : vu l'état des finances, M Le Frapper, président de la communauté, refuse l'achat d'un camion neuf, il a été vu soit l'achat d'un camion d'occasion ou d'une location.
- 50 blocs containers sont à acheter soit 230 € par blocs, une subvention est accordée par le Conseil Général.

Déchetterie : l'accès à la déchetterie de Lasalle en dehors des horaires d'ouverture nécessite la demande des clés en sachant que des risques d'accident sont possible. M Le Frapper souhaite que l'on puisse prêter les clés mais qu'un responsable par commune soit désigné.

Règlement : la mise à jour du règlement concernant la redevance de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est à faire pour la prochaine commission.

Contrats : 2 Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi arrivent à terme en décembre, cependant il y a une nécessité de garder ces 2 personnes. :
- 1 titularisation sur un poste d'agent technique,
- 1 renouvellement en CAE d'un an.

Impayés : Concernant la redevance il y a environ 200 impayés sur la commune de St Hippolyte soit 9 000 €.
Une réunion avec le trésorier s'impose pour une mise au point.

I. Les conseils municipaux

Amiante : le problème s'impose à savoir si le pôle déchet de St Hippolyte doit recevoir l'amiante. Cela à un coût d'environ 390 €/tonne (traitement et transport). Cependant, les artisans devraient amener l'amiante découpée, emballée, prête à mettre sur palettes. Une décision est à prendre très rapidement.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission petite enfance, fait part des informations suivantes suite à la commission du 26 janvier 2009.

Budget :
- Concernant les 2 CAE arrivant à terme : 1 personne ne souhaite pas être renouvelée et l'autre personne serait titularisée sur 17h30/semaine (d'abord en CDD de 3 mois).
Il y aurait quand même besoin d'un autre emploi, cela pourrait être un autre CAE de 24h/semaine (ou bien de 20) sur Lasalle.

- Après avoir bien fait les comptes, le déficit est bien moindre que prévu, le budget est presque équilibré (sachant que cette année il y a un mois de moins au niveau trésorerie, moins de remplacements, et la mise en place des nouveaux forfaits pour les parents). Cependant il reste fragile. La proposition d'augmentation du budget tournera autour de 40 000 € (par rapport à l'année dernière). Ces 40 000 € sont répartis comme suit :
- 10 000 € primes aux agents
- 15 000 € inflation (consommation normale de la vie)
- 15 000 € remplacements probables.

Diverses :
- Crèche de Lasalle : toujours des problèmes concernant le jardin. L'engagement est pris par la commune de Lasalle pour que les travaux soient faits pour Pâques (environ 15 000 €). La température est trop basse (à cause de la soufflerie au plafond). La mairie de Lasalle doit être contactée.
Les repas : les agents ne sont pas satisfaits des prestations de la maison de retraite, il faut prendre contact avec la directrice.
La prochaine réunion se déroulera à Durfort avec certainement les directeurs des crèches.

Madame AURIOL Violette, déléguée à la Commission culture et sport, fait part des informations suivantes suite à la commission du 3 février 2009.

Intro : Vu l'état des finances de la communauté de communes, M De Latour se fait le porte parole de M Bodin, vice président aux finances pour dire qu'il faudrait réfléchir à la sortie des compétences Tourisme et Culture de la communauté de communes.

Discussion du budget : commenté par Nicolas Roquin.

I. Les conseils municipaux

Des économies sont à faire.
La brochure des spectacles vivants (1500 €) devrait être prise en compte par la commission communication.

Débat autour du fonctionnement de la médiathèque de Lasalle (prévu sur 4 mois en 2009 – septembre – octobre – novembre – décembre) soit 4250€.
M De Latour veut faire passer un mi-temps employé communal de Lasalle sur cette médiathèque.
Débat autour de la compétence de cet employé autour de la gestion de ses heures, le rôle des bénévoles, etc….

Débat autour de l'opération TOTAL FESTUM, en juin à St Hippolyte du Fort. La région a répondu favorablement mais le comité de pilotage est un peu en roues libres. Il faut absolument le relancer.

Spectacle offert :
Madame AURIOL Violette indique que la fille, de M NEUMAN, poète et actrice, offre un spectacle à la commune cet été.
S'il y a toujours possibilité, une date sera fixée en accord avec son planning.

L'Herbier du Roy d'Alain RENAUX :
Madame AURIOL Violette informe qu'Alain RENAUX présentera son livre « L'Herbier du Roy » lors d'une petite causerie ouverte à tous, le samedi 18 Avril à 17h30, dans la salle Fernand Volpelière.Communauté de communes Cévennes Garrigues
Monsieur DEJEAN Christian, délégué au conseil communautaire, fait part des informations suivantes suite au conseil communautaire du 5 février 2009.
A l'ordre du jour :

- Intervention du Sous–Préfet dont voici quelques remarques :
* Problèmes au niveau du coût de fonctionnement de la communauté de communes, engendré en partie par l'importance de la masse salariale,
* Optimiser le quai de transit, le rendre rentable,
* Encourager la suppression des syndicats quasi inactifs,
* Propose de commencer les discussions sur l'éventualité d'un regroupement de Cévennes Garrigue avec une autre communauté de communes. Cette unification pourrait permettre, entre autre, la baisse du coût de fonctionnement et augmenter les dotations versées par l'Etat.
* Proposition d'un audit sur le fonctionnement de la communauté.

- Commission finances
Le débat d'orientation budgétaire est reporté au prochain conseil communautaire mardi 10 février.

- Commission OM :
*Ouverture d'un poste d'adjoint technique suite à la fin d'un contrat aidé,

I. Les conseils municipaux

*Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat de postes fixes,
Monsieur Christian DEJEAN indique qu'il a voté contre car il était souhaitable que les communes s'équipent individuellement, ce qu'a fait Ste Croix de Caderle.
*Demande de subvention de l'Etat pour l'achat d'un camion de collecte, neuf ou d'occasion.

Commission Enfance :
*Autorisation de recrutement de 2 contrats aidés.

- Commission Développement Economique :
*Compromis de vente de parcelles à la ZAC des Batailles à St Hippolyte. Environ 47 % des terrains de la 1 ère tranche ont été vendus.
A ce jour le prix est d'environ 26€ HT/m².

- Administration générale :
*Election d'un nouveau délégué suppléant au PAYS Aigoual Cévennes Vidourle,
*Modification statutaire du PAYS ACV,
*L'approbation du projet de conseil d'orientation énergétique du PAYS a été ajournée.
Madame LAFONT Ginette, intervient sur plusieurs points :

- La grille au fond du sentier rural vers Bellevue est enlevée ; si quelqu'un tombe cela posera des problèmes.
Madame VERDIER Nicole répond qu'elle l'a enlevée lors des fortes pluies car c'était bouché, elle se charge de la remettre.

- Où en est le projet de publication et de conférence de l'archéologue, Mme Aspord-Mercier, et ce projet sera-t-il concrétisé cet été.
Monsieur le maire indique que le projet est en cours et qu'il va recontacter l'archéologue pour savoir l'état d'avancement.

- L'office du tourisme de Lasalle est entrain d'être rénové.

- Présente à un débat, sur les déchets ménagers, organisé lors de la semaine du tri à Lasalle aux alentours du 24 novembre, Madame LAFONT Ginette fait part de sa surprise quant à l'embauche d'un nouvel employé à la communauté de communes dont le travail serait de réfléchir sur le tri et la mise en place de la collecte individuelle.
Madame AURIOL Violette précise que Madame ROCHE Viviane a été embauchée pour suppléer à la surcharge de travail de Monsieur CAILLET Laurent et pas uniquement pour « réfléchir au tri et à la collecte individuelle ».

Le tour de table terminé et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h50

Le Maire
et le Conseil Municipal
Vous souhaitent
De bonnes fêtes Pascales

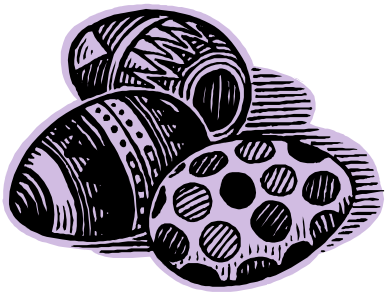

Mairie
Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73
Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat
Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h
Permanence du maire Le jeudi de 14h à 16h
ou sur rendez-vous
Rencontres avec les adjoints sur rendez-vous.

En cas d'urgence uniquement :
Maire, Edmond JULIEN : 04.66.85.43.77
1ère adjointe, Violette AURIOL : 04.66.85.12.11
2ème adjoint, Pascal CREMER : 06.72.49.12.46

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.
Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS